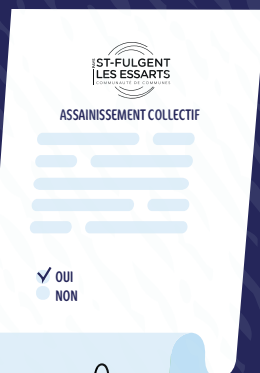


ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Je vends un bien immobilier :

le contrôle des branchements
de l'assainissement collectif
est **OBLIGATOIRE** !



ST-FULGENT
LES ESSARTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OUI
 NON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS
SERVICE ASSAINISSEMENT

assainissement@ccfulgent-essarts.fr - Tél. 02 52 61 45 54

QU'EST CE QUE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

L'assainissement concerne la collecte et le traitement des eaux usées. Ces dernières désignent à la fois les eaux vannes (l'eau provenant des WC) et les eaux grises (l'eau provenant des lavabos, de la cuisine, du lave-linge...). Ces eaux ne peuvent pas être rejetées en l'état dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Les eaux usées doivent donc, au préalable, être traitées pour prévenir les risques de pollution.

L'**assainissement collectif** permet de traiter ces eaux usées dans un réseau d'assainissement collectif, communément appelé **le tout-à-l'égout**.

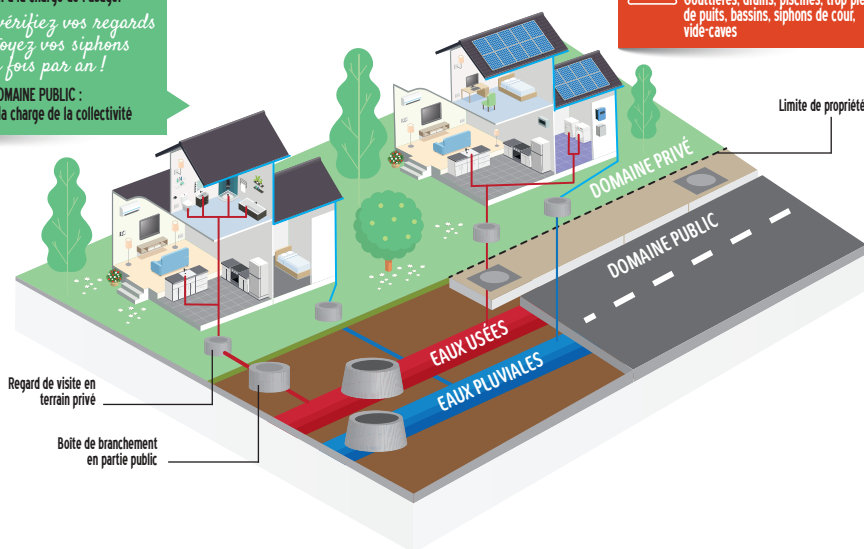
ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS

DOMAINE PRIVÉ :
entretien à la charge de l'utilisateur

*Conseil : vérifiez vos regards
et nettoyez vos siphons
une fois par an !*

DOMAINE PUBLIC :
entretien à la charge de la collectivité

**NE PAS RACCORDER AU
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**
Coutières, drains, piscines, trop plein
de puits, bassins, siphons de cour,
vide-caves



POURQUOI RÉALISER UN CONTRÔLE DE VOTRE ÉQUIPEMENT ?

L'objectif est de lutter contre les pollutions du milieu naturel et de réduire les volumes entrants d'eaux « parasites » dans les différents systèmes de traitement, en vérifiant notamment les raccordements des différents branchements au réseau public d'assainissement.

Ce contrôle permettra également d'informer l'acquéreur de l'état des branchements et des éventuels travaux à réaliser. Il pourra alors prendre en compte le coût des aménagements dans le cadre de son projet d'acquisition.

COMMENT OBTENIR UN CONTRÔLE ?

Remplir le formulaire disponible à la Communauté de communes ou sur www.ccfulgent-essarts.fr

1

2

Réception du formulaire par le service assainissement, puis envoi de la demande au prestataire GHP

Prise de rendez-vous par l'entreprise GHP avec le demandeur

3

4

Réalisation du contrôle par l'entreprise GHP

Envoi du rapport au demandeur

5

Contre-visite, si besoin

6

7

Envoi de la facturation

QUELS SONT LES MODALITÉS DU CONTRÔLE ?



Le demandeur ou son représentant devra obligatoirement être présent le jour de la visite.

Il devra fournir à l'entreprise GHP, l'ensemble des éléments dont il dispose (plan, servitude...), signaler et rendre accessible les équipements (regard de visite, points d'eau...).

Le demandeur est responsable des renseignements qu'il communique.

Le rapport de visite est rédigé, en accord entre le diagnostiqueur et le vendeur, suivant les points vérifiés.

QUEL EST LE TARIF ET LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE ?

Le contrôle a **un coût de 90,00 €** et le rapport a **une durée de validité de 5 ans** (sauf modification de l'installation).



QUI DOIT RÉALISER LA MISE AUX NORMES EN CAS D'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE NON CONFORME ?

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquérir le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés **au plus tard 6 mois** après la signature de l'acte de vente.

QUELLES PÉNALITÉS POUR LES BRANCHEMENTS MAL RACCORDÉS ?

Une majoration de la redevance est fixée à **100%** tant que les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés, au-delà du délai imparti des 6 mois.

À QUI DOIS-JE

M'ADRESSER ?

Pour toutes questions, besoins ou remarques,
sur votre branchement d'assainissement collectif,
merci de contacter le service assainissement collectif.

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
2 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT
Tél. 02 52 61 45 54
assainissement@ccfulgent-essarts.fr
www.ccfulegent-essarts.fr

